

Règlement intérieur



AAPPMA "L'Aulnoye" de Matton et Clémency

Période de pêche :

Du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre

Horaires d'ouverture de la pêche :

La pêche est autorisée 1/2 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil

Jour(s) de pêche :

Samedi, dimanche, mercredi et jours fériés

Nombre de prises :

3 truites arc en ciel par jour et par pêcheur

Taille minimale de capture :

30 cm pour la truite arc en ciel

Mode(s) de pêche :

Tout mode de pêche - Hameçon sans ardillon fortement recommandé

Contact : Monsieur SZYMANSKI Jean-Philippe +33 6 85 52 52 18

Informations :

No kill sur l'ensemble du parcours pour la truite fario

